

MAIRIE DE CRAVANS
Place Michel ALLAIN
17260 CRAVANS

TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211701339 - 2020 ⁰⁹⁰³
-- DELIB 03092020 -- DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 11/09/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le trois septembre, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Date de convocation : 20 Août 2020

Nombre de conseillers :

En Exercice : 15

Présents : 13

M.DELARGE P., Maire ; MM ALLAIN J., FRADIN D., MOYÉ : adjoints ;
MM. HANOUILLE, ALLAIN P., Mme GLODT, M. GANDEMER, Mme FOUCHÉ,
MM. LEROY, DEBLAISE, AUDEBERT, Mme COUDRET.

Absents excusés : Mme FRADIN Véronique, M.RAPINEL

Secrétaire : Mme GLODT

OBJET : TAXE D'AMENAGEMENT

Le Maire indique que par délibération du 6 novembre 2014, le conseil municipal a institué la part communale de la taxe d'aménagement, en a fixé le taux à (2%).

Il sollicite l'avis du Conseil pour savoir si celui-ci souhaite une modification.

Le Conseil municipal DECIDE

De reconduire de plein droit annuellement la délibération du 6 novembre 2014 instituant la part communale de la taxe d'aménagement et en fixant le taux à **2%**.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. DELARGE Pascal

